

LE CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE

2 jours
FONCTIONNEMENT, GARANTIES, TARIFICATION, GESTION DU SINISTRE...

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation « DDA compatible » répond à la nouvelle obligation de formation, dans le cadre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), entrée en vigueur le 23 février 2019

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRAT D'ASSURANCE

- › Définition et caractères du contrat et de l'opération d'assurance : nouvelle réglementation DDA
- › Les obligations de l'assuré
- › Identifier les cas de transmission : cessation du contrat – contentieux du contrat

Brainstorming : réaliser une carte mentale à partir du sommaire des conditions générales du contrat automobile

PRÉSENTATION DU CONTRAT AUTOMOBILE

- › L'assurance responsabilité civile obligatoire
 - personnes et véhicules assujettis - interprétations jurisprudentielles
 - le problème des VTM/OUTILS
 - contenu de l'obligation d'assurance et montant des garanties
 - limites territoriales et contrôle : attestation et certificat d'assurance
 - les exclusions de la responsabilité civile obligatoire - autres exclusions autorisées

Cas pratique : personnes et dommages exclus de la garantie

- les déchéances de garanties en automobile
- le transfert de propriété du VTM
- sauvegarde des droits des victimes
- › L'assurance des dommages subis par le véhicule
 - dispositions communes - définition du véhicule assuré - exclusions communes
 - valeurs d'indemnisation : valeur de remplacement à dire d'expert – valeurs conventionnelles
- › Les différentes garanties dommages : la présentation de l'IPID
 - « dommage tous accidents », « dommage collision » ou « tierce collision »
 - incendie et explosion, vol, tentative de vol, vandalisme, bris de glace
 - événements climatiques, catastrophes naturelles
 - attentats et actes de terrorisme
- › Les autres garanties du contrat automobile
 - l'assistance
 - la défense et le recours : les garanties de Protection Juridique
 - la protection du conducteur « Sécurité du conducteur »

LA TARIFICATION AUTOMOBILE

- › La déclaration des risques : le relevé d'informations, sanctions en cas de déclarations irrégulières
- › Les éléments de tarification
 - caractéristiques du véhicule : groupe et classe
 - zone géographique
 - usage socio-professionnel
 - caractéristiques du conducteur habituel
- › Le Bureau Central de Tarification (BCT) et le FGAO
- › Le calcul de la prime
- › Automobile : les nouveaux enjeux : CNIL et risques connectés – conduite robotisée

Cas pratique : calculer une prime pure

APPROCHE DE LA GESTION DES SINISTRES AUTOMOBILE

- › L'indemnisation des dommages matériels
 - les dommages au véhicule
 - l'évaluation des sinistres matériels
- Cas pratique d'appréciation : VRADE – VGA ou VGE – VEI – RSV – RIV
- les conventions professionnelles d'indemnisation : IRSA – IRCA
 - › Les dommages corporels : la loi Badinter
 - genèse de la loi et son objectif
 - notions de VTM – d'accident de la circulation – d'implication
 - quelle indemnisation, pour quel dommage et pour quelle victime ?
 - l'impact de la faute : quelle faute pour quelle victime ?
 - apprécier les fondamentaux de la procédure Badinter

Brainstorming : réaliser une image mentale pour synthétiser l'environnement de la gestion des sinistres automobiles

Quiz

OBJECTIFS

- Intégrer dans sa pratique tous les aspects juridiques de l'assurance automobile.
- Appliquer les mécanismes des garanties et les critères de tarification du risque automobile.
- Identifier les points clés de la gestion des sinistres matériels et corporels.
- Identifier l'évolution de l'environnement technologique sur les contrats (risques connectés, conduite robotisée).
- Être en conformité avec la DDA.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Les éléments incontournables à la bonne gestion du risque automobile
- Une approche complète du sujet qui tient compte des nouveaux paradigmes

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Rédacteurs et gestionnaires assurance automobile, responsables des assurances, agents, courtiers, collaborateurs des services généraux souhaitant comprendre les mécanismes de l'assurance automobile

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 555 € HT - Réf : BAN-AUTO

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 les 25 et 26 mars 2024
 les 30 et 31 mai 2024
 les 25 et 26 novembre 2024



Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO